

218C0839
FR0000075442-FS0435

7 mai 2018

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

GROUPE LDLC

(Euronext Paris)

Par courriers reçus le 7 mai 2018, M. Laurent Villemonte de la Clergerie a déclaré, à titre de régularisation, avoir franchi en baisse, le 31 mars 2018, le seuil de 25% des droits de vote de la société GROUPE LDLC et détenir, à cette date et à ce jour, 1 226 746 actions GROUPE LDLC représentant 2 313 492 droits de vote¹, soit 19,40% du capital et 24,21% des droits de vote de cette société².

Ce franchissement de seuil résulte d'une augmentation du nombre total de droits de vote de la société GROUPE LDLC.

¹ En ce compris la nue-propriété de 70 000 actions GROUPE LDLC, bénéficiant chacune d'un droit de vote double, étant précisé que les droits de vote attachés auxdites actions sont détenus par l'usufruitier et par conséquent, non pris en compte dans la détention visée au 1^{er} alinéa.

² Sur la base d'un capital composé de 6 322 106 actions représentant 9 557 564 droit de vote en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.